

APCV

Association des Professionnels du Cœur de la Valette-du-var



LIEU / DATE / HORAIRES :

L'événement est organisé par l'Association des Professionnels du Cœur de La Valette-du-Var (A.P.C.V.) en partenariat avec la municipalité. L'événement se tiendra le dimanche 7 mai 2023, Centre Ville de à La Valette-du-Var (avenue du Char Verdun et place Jaurès).

Les horaires d'ouverture au public sont de 9h à 18h.

L'arrivée des véhicules exposants se fait à partir de 7h00 Place Jaurès devant le CREDIT AGRICOLE.

Les véhicules doivent être totalement installés pour l'ouverture au public à 9h00.

Une parade avec tous les véhicules sera prévue de 10h à 11h environ, sur un périmètre qui sera déterminé par les organisateurs et encadrée par la Police Municipale

Le soir, le domaine public devra être libéré au plus tard à 19h00.

Un respect scrupuleux des horaires sera demandé aux exposants.

INSCRIPTION / ADMISSION :

La fiche d'inscription jointe devra être remplie et retournée avant le **7/04/2023** par mail à americanretrolavalette@gmail.com ou par courrier à l'adresse suivante accompagnée des justificatifs :

M. ADRIEN LIGIER

12 CHEMIN DE ROBERTI, 83160 LA VALETTE-DU-VAR

RESERVATION :

L'attribution des places des véhicules sera effectuée en fonction de la surface réservée.

Une logique d'optimisation de l'espace global d'exposition détermine notre mode d'attribution.

OCCUPATION :

Les emplacements attribués devront impérativement être occupés par les seuls réservataires, signataires du document d'inscription.

Il est formellement interdit de sous-louer tout ou partie de l'emplacement, le non respect de cette règle peut entraîner l'exclusion.

Les emplacements devront rester propres, les propriétaires s'engagent à apporter tous matériaux absorbant les fuites.

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

- ▶ 1 photocopie de la carte grise du véhicule
- ▶ 1 attestation d'assurance en cours de validité
- ▶ 1 photocopie de la pièce d'identité du propriétaire

PARTICIPATION

Les demandes d'inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du **dossier complet** dans la limite des emplacements disponibles.

Le candidat ne sera considéré comme exposant de la manifestation qu'après réception de la confirmation écrite de l'organisateur.

L'événement se déroulera suivant le respect des conditions sanitaires en vigueur.

La manifestation pourra être annulée en fonction du contexte sanitaire.

L'**A.P.C.V.** se réserve le droit de refuser un candidat, y compris le jour même de l'événement, si l'une des conditions précitées n'était pas respectée.

RESTITUTION DE L'EMPLACEMENT EN FIN DE MANIFESTATION :

Chaque exposant s'engage à rendre son emplacement propre et à respecter toutes directives et consignes de sécurité qui lui seront données.

RESPONSABILITÉ / ASSURANCE :

L'organisateur ne répond pas des accidents ou dommages pouvant survenir pour une cause quelconque aux personnes ou au matériel.

Il ne répond pas davantage des pertes et vols pouvant se produire sur la manifestation.

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »

APCV

Association des Professionnels et
Commerçants de la Valette-du-var



COORDONNÉES

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE MAIL :

VÉHICULE : Voiture ☐ Moto ☐

MARQUE :

MODELE :

IMMATRICULATION :

LARGEUR :

LONGUEUR :

ASSURANCE :

COMPAGNIE :

TEL ASSUREUR :

N° DE CONTRAT:

ADRESSE :

PIÈCES À FOURNIR :

Fiche d'inscription complétée et signée

Règlement signé

Les pièces justificatives (assurance, carte grise, pièce d'identité)

Date et signature